

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. HELIE**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré - Angle sud des rues Daubenton et Charles Dumont - Désaffectation et déclassement du domaine public communal - Engagement des formalités administratives préalables**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville envisage la cession à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon d'un tènement foncier, situé à l'angle sud des rues Daubenton et Charles Dumont, en vue de réaliser un programme immobilier permettant la construction d'environ quatre-vingts logements.

Ce tènement comprend notamment une emprise de terrain actuellement à usage de parking, d'une capacité d'environ soixante-seize places et une parcelle sans aménagement particulier qui est devenue, après démolition du bâti, une extension pour le stationnement représentant environ onze places supplémentaires.

En vue de sa cession, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal, des parcelles cadastrées section CY n°218 p, 121 p et 122, d'une superficie totale d'environ 2 496 m².

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal des parcelles situées à l'angle sud des rues Daubenton et Charles Dumont, cadastrées section CY n°218 p, 121 p et 122, d'une superficie totale d'environ 2 496 m² ;

2° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 53 voix
- non-participation au vote : 1 (M. El Hassouni)

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 03/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008



 Emprise à déclasser du domaine public
 Hors emprise



SECTION : CY

